/CS

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-167 du 2 Mai 1986

portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès de l'Office Béninois d'Aménagement Rural (OBAR)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et le lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret n°83-92 du 21 Mars 1983 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois d'Aménagement Rural (OBAR),

SUR Proposition conjointe du Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Avril 1986,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les Camarades Emmanuel MONNOU, Expert agréé en Comptabilité et Justin ADANLE, Administrateur Civil sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de l'Office Béninois d'Aménagement Rural (OBAR).

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 2 Mai 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI

Le Ministre des Finances et de l'Economie absent,

Didier DASSI
Ministre intérimaire

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Adolphe BIAOU

Ampliations : PR : 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSEP 4 MDRAC 4 AUTRES MINISTERES ET PREFECTURES 19 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 OBAR 8 PRESIDENT CA/OBAR 2 CCIB 2 UNB-FASJEP 4 BCP-MPS 2 INTERESSES 2 BM 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 JORPB 1.- MFE 4.